

L'an deux mille dix-sept, le 24 mai à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude BUTTO maire.

Date de convocation et d'affichage : 18 mai 2017.

Secrétaire de séance : Jean Pierre COSTES.

Présents : Claude BUTTO, Patrick BUTTO, Jean Pierre COSTES, Monique DARLES, Lucien INFANTI, René JACOB, Fabienne LAFON, Fabien SOURIAC, Caroline OLIVEIRA SOARES.

Absents excusés : Karine GASPARIK, Gilles BOSC.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 avril 2017.

Aucune remarque n'étant signalée le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

VII-1 : Propositions d'honoraires d'architecte pour les travaux d'accessibilité du secrétariat de la mairie aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le maire rappelle que toute mission confiée à un maître d'œuvre dans le cadre d'un marché doit être une mission globale. Si le maître d'ouvrage n'est pas en mesure d'établir une estimation prévisionnelle des travaux il doit fixer une enveloppe financière susceptible de couvrir les travaux à réaliser.

Compte tenu de ces éléments une enveloppe financière de 30 000,00 € a été fixée pour l'aménagement du secrétariat de la mairie dans un local communal attenant à la mairie et dans un garage contigu.

Cette enveloppe a été communiquée à Madame Sophie NOUVEL architecte afin qu'elle établisse une proposition d'honoraires.

Cette proposition s'établit ainsi :

➤ TOTAL HT	6 570,00 €
➤ TVA 20%	1 314,00 €
➤ TOTAL TTC	7 884,00 €

Après débats et discussions cette proposition, mise au vote, conduit au résultat suivant :
Contre : 0 voix, Abstentions : 0 voix, Pour : 9 voix.

Compte tenu de ce résultat le conseil municipal :

- Approuve l'enveloppe financière de 30 000,00 € HT destinée à la mise en accessibilité du secrétariat mairie,
- Accepte la proposition d'honoraires de Mme Sophie NOUVEL architecte d'un montant HT de 6 570,00 €

VII-2 : Propositions d'honoraires d'architecte pour les travaux d'accessibilité des toilettes publiques aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur le maire rappelle que pour ces travaux une enveloppe financière de 12 000,00 € HT a été fixée.

Madame Sophie NOUVEL architecte, chargée de ces travaux, a établi la proposition d'honoraires ci-dessous :

➤ TOTAL HT	3 720,00 €
➤ TVA 20%	744,00 €
➤ TOTAL TTC	4 464,00 €

Après en avoir débattu cette proposition, mise au vote, conduit au résultat suivant : Contre 1 voix, Abstentions 0 voix, Pour : 8 voix.

Compte tenu de ce résultat le conseil municipal :

- Approuve l'enveloppe financière de 12 000,00 € HT destinée à la mise en accessibilité des toilettes publiques,
- Accepte la proposition d'honoraires de Mme Sophie NOUVEL architecte d'un montant HT de 3 720,00 €.

VII-3 : Décision modificative n° 1.

Cette décision modificative consiste en :

- Une diminution de 1 000,00 € sur crédits ouverts à chacun des articles D 6042, D 60612, D 615221 conduisant à une diminution de 3 000,00 € sur crédits ouverts à la rubrique D 011 "Charges à caractère général",
- Une augmentation de 3 000,00 € sur crédits ouverts à l'article D 6713 "Secours et dots" entraînant une augmentation de 3 000,00 € sur crédits ouverts à la rubrique D 67 "Charges exceptionnelles.
- Une diminution de 51 000,00 € sur crédits ouverts à l'article D 21311 "Hotel de ville", une diminution de 20 000,00 € sur crédits ouverts à l'article D 21318 "Autres bâtiments publics", entraînant une diminution de 71 000,00 € sur crédits ouverts à la rubrique D 21 "Immobilisations corporelles",
- Une augmentation de 71 000,00 € sur crédits ouverts à l'article D 2313 " Immos en cours constructions" entraînant une augmentation de 71 000,00 € sur crédits ouverts à la rubrique D 23 "Immobilisations en cours".

Après en avoir débattu les conseillers acceptent, à l'unanimité, cette décision modificative.

VII-4 : Examen et discussion du dossier "minute PLU", concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme, établi par le bureau d'études " PAYSAGES".

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération. Il s'agit simplement d'une présentation du dossier définitif concernant la révision du PLU.

Monsieur le maire précise qu'une dernière réunion de travail destinée à apporter toute modification utile à la stabilisation du dossier aura lieu le vendredi 16 juin à 9h30 à la mairie.

Après étude du dossier les conseillers pourront formuler toute modification et toute suggestion afin qu'elles soient discutées lors de la réunion du 16 juin.

A la suite de la réunion du 16 juin le dossier sera soumis aux Personnes Publiques Associées pour approbation. Il fera ensuite l'objet d'une présentation aux citoyens au cours d'une réunion publique.

En l'absence de questions diverses la séance est levée à 23h.